

Bureau du 3 septembre 2001

Décision n° 2001-0123

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Revente, à la Commune, de l'immeuble situé 4891, route de Strasbourg**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la ville de Rillieux la Pape et afin de permettre l'extension d'équipements publics communaux contigus, la Communauté urbaine a préempté au prix de 400 000 F (60 979,61 €), un immeuble situé 4891, route de Strasbourg.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 187 mètres carrés sur laquelle est édifié un bâtiment d'habitation de deux niveaux comprenant deux appartements dont un loué.

Aux termes de la promesse d'achat présentée au Bureau, la commune de Rillieux la Pape, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 400 000 F précité (60 979,61 €), conforme à l'avis des services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les montants de cette cession ainsi que les frais d'acte notarié feront l'objet d'une imputation en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,